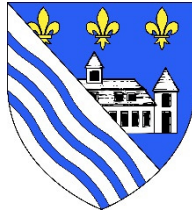


# FLASH INFOS

HUSSEREN-WESSERLING



Avril 2017



*Chères villageoises, chers villageois,  
Fidèle à son souci d'information, l'équipe municipale a le plaisir de vous transmettre le flash infos d'Avril 2017. Nous restons à votre disposition pour davantage de précisions.  
Nous profitons également de la présente pour vous souhaiter de joyeuses Pâques !*

## DÉCORATIONS DE PÂQUES

Les décorations de Pâques ont fait leur apparition dans le village. Les lapins relookés, les poules, leurs poussins et les œufs ont repris leurs quartiers sur les places, les placettes et les entrées du village. La nouveauté cette année, c'est l'arrivée de la famille LAPIN avec Madame Lapine et son mari Monsieur Lapin accompagnés de leurs enfants, Miss Lapinette et son frère Mister Lapinou. Vous les retrouverez sur la façade de la Mairie, Placette du Cordonnier et d'autres endroits à découvrir. Ces dernières décorations, réalisées il y a plusieurs années, ont été retrouvées à l'atelier municipal et restaurées par quelques passionnés de ponçage, rebouchage, dessins et peinture.



## QUI DIT PÂQUES DIT... OSTERPUTZ



La municipalité propose de combiner la traditionnelle opération « Haut-Rhin Propre » avec l'Osterputz, bien connu en Alsace !  
Ce sera l'occasion de réaliser un véritable nettoyage de printemps, en ramassant les débris abandonnés dans la nature, mais aussi en réalisant un toilettage de notre village au sortir de l'hiver, en repeignant, dépoussiérant différents équipements comme les abribus, les bornes incendie ou encore la salle polyvalente.

**Alors venez nombreux le 22 avril pour une belle matinée de travail dans la bonne humeur !**

Inscriptions au secrétariat de mairie au 03 89 39 10 00 ou auprès de Claude BURGUNDER au 06 07 70 46 00.  
Nous terminerons cette belle matinée par le verre de l'amitié offert par la municipalité.

## BOIS D'AFFOUAGE

Vous trouverez annexé au Flash Infos, un bulletin de commande pour le bois d'affouage.

## PLATE-FORME DE DÉCHETS VERTS

La plate-forme des déchets végétaux est à nouveau ouverte :

**le lundi matin de 10h à 12h**  
**le vendredi après-midi de 14h à 16h**  
**le samedi matin de 9h à 12h**

Il est demandé aux habitants de n'y déposer que les déchets autorisés : les branchages, le gazon et les feuilles mortes.

Sont interdits la dépose de verre, carrelage, plâtre, gravats, plastiques et ferrailles, bois de démolition pour lesquels des collectes spécifiques sont organisées.



**Un non-respect de cette organisation présente un surcoût pour notre collectivité. Aussi, nous comptons sur le civisme de chacun.**

**UN EXEMPLAIRE DE LA CHARTE D'UTILISATION DE LA PLATE-FORME EST ANNEXÉ AU PRÉSENT FLASH INFOS À TITRE D'AIDE MÉMOIRE. CONSERVEZ-LE !**

## CYCLES ET SOLIDARITÉ



Cycles et Solidarité (association à but non lucratif de type Humanitaire et de Solidarité Internationale de lutte contre les inégalités Nord-Sud), **recherche des vélos non utilisés et en état de marche ainsi que des accessoires de sécurité : casques, gilets fluo et éclairage...**

Ces vélos vont aider les populations pour leurs déplacements : se rendre dans les écoles et repousser l'abandon scolaire (certains enfants font entre 5 et 10 km de piste par jour) se rendre à un dispensaire, aller à un marché, transporter des marchandises ...

Si vous voulez les aider, vous pouvez contacter : M. Didier MAQUIN au 06 59 50 40 56

Pour plus de renseignements sur cette association, voir sur son site : <http://cyclesetsolidarite.org/>

## ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES



Le premier tour des élections présidentielles aura lieu le 23 avril prochain. Le bureau de vote sera ouvert de 8 h à 19 h.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer ou être présent dans votre commune d'inscription électorale, vous avez la possibilité de confier un mandat à un autre électeur inscrit dans la même commune que vous.

L'autorité localement habilitée à établir une procuration est située à la brigade de gendarmerie de Fellingring.

Il vous faudra présenter une pièce d'identité et il vous sera demandé de remplir un formulaire Cerfa n° 14952\*01 (toutes les informations sont accessibles sur le site : [ouijevote.fr](http://ouijevote.fr)).

Afin de vous faciliter les démarches, nous vous indiquons le lien sous lequel vous pouvez télécharger le formulaire :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R12675>

A l'occasion de ces élections, les parents d'élèves des écoles maternelle et élémentaire proposeront une vente de pâtisseries devant le bureau de vote de 9 h à 11 h 30, une bonne façon de joindre l'utile à l'agréable !



## 2 NOUVEAUX STOP



Par souci d'une sécurité accrue à l'intersection de la RD 13 bis III, rue de la Gare et rue des Romains, le « cédez le passage » est remplacé par un STOP.

Considérant le manque de visibilité d'une part, les vitesses excessives relevées à l'entrée et la sortie du village à la hauteur du pont de la Thur (enregistrées par le radar pédagogique) d'autre part, et ayant constaté de nombreux incidents, un nouvel arrêté a été pris en ce sens.

Ce carrefour demeure un des endroits les plus accidentogène de notre Commune.

Un second STOP est instauré en remplacement du panneau « cédez le passage » à l'intersection de la RD 13 bis III et l'allée des Chaumes.

Considérant le manque de visibilité, la dangerosité de déboucher de l'allée des Chaumes dans une zone 30 malheureusement pas toujours respectée et ce malgré l'écluse, il convient d'y implanter un STOP afin de marquer un temps d'arrêt avant de s'engager.

## LE CONSEIL MUNICIPAL EN BREF

En séance du 20 mars 2017, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Prend acte de la démission d'un Conseiller Municipal.
- Pour le budget forêt de l'exercice 2016 : approuve le Compte Administratif, n'émet pas d'observation ni de réserve pour le compte de gestion et décide de l'affectation du résultat de clôture.
- Approuve le Budget Primitif forêt de l'exercice 2017.
- Budget principal de l'exercice 2016 : approuve le Compte Administratif, n'émet pas d'observation ni de réserve pour le compte de gestion et décide de l'affectation du résultat de clôture.
- Décide d'augmenter de 8 % les taux des contributions directes pour l'exercice 2017 et de modifier le taux de l'abattement général à la base de la taxe d'habitation en fixant le nouveau taux à 10 % pour l'année 2018.
- Fixe les subventions aux sociétés locales et organismes divers pour l'exercice 2017.
- Décide de maintenir le montant de l'enveloppe du régime indemnitaire pour l'exercice 2017.
- Approuve le Budget Primitif principal de l'exercice 2017.
- Décide de ne pas augmenter les indemnités des élus malgré l'augmentation de l'indice de référence.
- Se prononce pour la composition du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de St-Amarin selon le nouvel accord local proposé.
- Autorise le Maire à signer la convention relative au programme "Territoire à Energie Positive et à Croissance Verte" avec les services de l'Etat.
- Décide de la vente du terrain situé à l'arrière du n° 40 Grand'rué.

## À PROPOS DE NOTRE BUDGET...

Le Conseil Municipal a décidé d'augmenter la part communale des taxes locales de 8 %... Cette décision impactera la taxe d'habitation ainsi que la taxe foncière, voici quelques explications :

- Malgré une maîtrise des dépenses de fonctionnement et un fort ralentissement des investissements, comme prescrit par la trésorerie en 2014, ces mesures n'ont pas suffi à compenser la baisse des dotations de l'Etat qui fondent comme neige au soleil. Deux exemples : la dotation globale de fonctionnement qui est passée de 94 672 € en 2014 à 65 000 € en 2017 et les contributions du Conseil Départemental qui finançait nos travaux de voirie à hauteur de 30 % en 2014 et qui a mis fin à son soutien en 2016.
- L'endettement de notre commune pèse très lourd et pour longtemps sur notre budget. En voici le détail :

Objet de la Dette	Capital départ emprunté	Année de l'emprunt	Durée/année	Année de fin	Montant Capital 2017	Montant Intérêts 2017	Capital restant du 01/01/2017	Capital restant du 31/12/2017
Travaux aux bâtiments communaux	106 714,31 €	1998	20	2018	7 489,03 €	770,77 €	15 354,01 €	7 864,98 €
Rénovation de la Mairie	106 714,31 €	1999	20	2019	6 941,47 €	31,36 €	14 116,28 €	7 174,81 €
Rénovation de la Mairie	102 140,84 €	1999	20	2019	6 305,31 €	0,00 €	17 789,20 €	11 483,89 €
Travaux rénovation église	120 000,00 €	2005	20	2025	6 042,06 €	2 050,54 €	62 137,59 €	56 095,53 €
Travaux d'investissement divers (ateliers communaux+ véhicule)	118 000,00 €	2010	25	2035	4 720,00 €	3 061,57 €	88 500,00 €	83 780,00 €
Financement démarrage projet école	110 000,00 €	2011	20	2031	4 634,22 €	4 812,34 €	99 931,12 €	95 296,90 €
Crédit nouvelle école élémentaire	600 000,00 €	2015	25	2040	24 000,00 €	11 638,80 €	558 000,00 €	534 000,00 €
	1 263 569,46 €				60 132,09 €	22 365,38 €	855 828,20 €	795 696,11 €
					82 497,47 €			

- Notre fonds de roulement ne peut être grevé davantage et les produits de la forêt sont eux aussi en chute libre.
- Les bâtiments communaux désaffectés (ancienne école, ancienne caserne des pompiers) ont été vendus et ont participé à notre désendettement, faisant passer note taux d'endettement par habitant de 1 130 € fin 2014 à 839 € fin 2016 (pour une moyenne départementale de 609 €). Notre capacité de désendettement est passée de 83,5 ans à 50 ans.

Ainsi, après de sévères arbitrages budgétaires et une comparaison avec les communes voisines, nous avons été contraints de revaloriser les taux comme suit :

village	taxe d'habitation	taxe foncière bâti	taxe foncière non bâti
MOLLAU	19,46	24,47	88,65
RANSPACH	14,56	17,49	126,43
FELLERING	13,71	14,94	60,28
HUSSEREN nouveau taux	<b>12,23</b>	<b>19,06</b>	<b>85,21</b>
ODEREN	11,82	16,13	129,6
MITZACH	11,42	14,92	50,92
HUSSEREN ancien taux	11,32	17,65	78,9
URBES	10,65	15,54	107,69

Taux communaux 2017 (en %)

Le taux des abattements généraux à la base a lui aussi été revu et a été fixé à 10 % pour 2018.

Conscients des impacts financiers pour les ménages, le Conseil Municipal a également décidé de ne pas augmenter les indemnités des élus malgré une revalorisation des taux.